



**INFORMATIONS DE FIN D'ANNEE  
AUX HABITANTS DE LA COMMUNE  
DE REMERING LES PUTTELANGE**



Mesdames, Messieurs,

**Toute l'équipe municipale vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année.**



Nous vous invitons cordialement le dimanche 7 janvier 2018 à 16H au Foyer Socio Educatif pour les vœux de la municipalité de REMERING LES PUTTELANGE et partager la traditionnelle galette des Rois avec le verre de l'amitié.

\*\*\*\*\*

Infos sur le tri et les redotations 2018

Dans la revue de décembre de la CASC "ENTRE SARRE et BLIES", page 27, vous trouverez les informations nécessaires pour récupérer vos sacs de tri au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2018.

De plus, un calendrier annuel sera distribué dans les boîtes aux lettres en début d'année.

Aucune autre distribution ne sera organisée.



Journée du patrimoine, Fête des Fleurs et des plantes à la CASC en septembre 2017 : la commune de REMERING LES PUTTELANGE a été classée 3<sup>e</sup> sur les 20 communes participantes avec un aménagement floral original aux couleurs et symboles de la République.



**Rappel :**  
**DON du SANG le jeudi 28 décembre de 15H30 à 19H au Foyer Socio Educatif (Collation de Noël)**

Elections



Il est important pour pouvoir voter d'être inscrit sur les listes électorales.

**Rappel : l'inscription sur la liste électorale n'est pas automatique**, à chacun de faire la démarche au secrétariat de la Mairie aux heures d'ouverture (**vous pouvez vérifier votre inscription sur les listes électorales par un simple appel au secrétariat 03 87 09 42 60 jusqu'au jeudi 21 décembre 12H**). Une permanence supplémentaire, réservée aux inscriptions sur la liste électorale aura lieu le samedi 30 décembre 2017 de 10H à 12H.

Maisons fleuries 2018

Les personnes qui n'étaient pas encore inscrites en 2017 et qui souhaitent participer en 2018, doivent le signaler en Mairie avant le 31 décembre 2017.



Animation à la bibliothèque municipale de REMERING LES PUTTELANGE "Perds pas la boule"

Durant le mois de décembre, vous découvrirez à la bibliothèque toute la sélection des livres de Noël. A découvrir une exposition sur les boules de Meisenthal du 16 au 23 décembre : mise en avant de l'art verrier en Lorraine.

A ne pas louper !

Rappel des horaires d'ouverture : Mercredi 16h/19h – samedi 9h/12h.

Hausse des cambriolages avant les fêtes de fin d'année

Un appel à la vigilance a été lancé par la Gendarmerie Nationale. N'hésitez surtout pas, composez le 17 pour signaler tout comportement suspect (sans tomber dans la psychose bien sûr). Des patrouilles de gendarmes sont sur le terrain et peuvent être sur place assez rapidement si elles sont appelées.



Les trottoirs



Ils sont à déneiger, chaque propriétaire est responsable de ce nettoyage (la neige est à mettre en tas, il est **strictement interdit** de l'étaler ou de la jeter sur la route). **Rappel :** durant l'année, les trottoirs et les caniveaux sont aussi à balayer régulièrement. Un entretien plus conséquent est à prévoir lorsque ceux-ci sont envahis par de l'herbe ou de la mousse.

La Mairie sera fermée au public du jeudi 21 décembre 2017 à 12h au lundi 08 janvier 2018 à 9h



### Même pendant les fêtes, je trie

Nous vous incitons à faire le bon geste au tri en déposant au conteneur à verre toutes les bouteilles, les bocaux et pots en verre. Améliorer le tri du verre, cela a un réel impact sur :

- l'emploi de proximité (usine de recyclage dans les Vosges)
- le coût du traitement des ordures ménagères (pas de verre dans les sacs, pas de tri à faire et de tonnage comptabilisé)

Ayons tous les bons gestes !



### La collecte de papiers



Un tri supplémentaire d'emballages en plastique sera bientôt préconisé. Les emballages comme les pots de yaourt ou les suremballages de packs d'eau devront bientôt être déposés dans les sacs orange (pour être recyclés) et non plus bleus (qui partent à l'enfouissement), ce qui est une bonne nouvelle pour le recyclage.

Par contre, pour éviter de souiller les papiers et les cartonnettes, ceux-ci devront être obligatoirement sortis du sac orange et rapportés au niveau des containers, en apport volontaire, comme ce qui se déroule déjà pour le verre.

Des infos plus précises vous parviendront à ce sujet.

Dans l'immédiat, un appel est donc lancé à tous les habitants qui rapportent leurs papiers, journaux, revues aux différents containers, à poursuivre leurs efforts ! Et tous ceux qui veulent commencer à les rapporter sont évidemment invités à le faire.

### Rue de l'Ecole, rue de la Libération

Il est rappelé aux automobilistes et aux deux roues que la rue de la Libération et la portion de route de la rue de l'Ecole (du multisports couvert aux marronniers derrière le monument aux morts) sont à sens unique. Trop de conducteurs entrant dans le village tournent encore dans la rue de l'école malgré la signalisation routière mise en place. De même, le stationnement se fait en marche arrière, c'est une nouvelle habitude à prendre. Un geste pour la sécurité avant tout !



Pour la sécurité des piétons et surtout des élèves, il est interdit de stationner au niveau de la bande jaune devant le multisports et du dépose-minute.

### Le stationnement des voitures

. Il n'est pas normal que les piétons marchent sur la route, que les écoliers doivent slalomer entre les voitures, que les enfants du périscolaire doivent faire des détours pour sécuriser leur déplacement. Nous vous rappelons qu'il est interdit de stationner sa voiture sur les trottoirs. Il a été demandé aux forces de l'ordre d'avoir une attitude plus répressive vis-à-vis des automobilistes irrespectueux du code de la route. Certains ont été verbalisés. Des efforts sont encore à faire par tous !

. De nouvelles places de parking ont été créées devant l'école. Mais il est rappelé que pendant les jours de classe, les places devant le bâtiment scolaire sont réservées prioritairement aux parents ramenant ou venant chercher un enfant. Merci de votre compréhension !



Des efforts conséquents ont été réalisés pour rajouter des places de parking sur l'ensemble du ban communal. Vous devez les utiliser, cela dégagera les trottoirs ! Lors des offices religieux il en va de même, l'église St Rémy de REMERING LES PUTTELANGE dispose de deux grands parkings (derrière l'église et en face de la mairie), ils sont à utiliser par tous. Le parvis et les trottoirs ne sont pas des aires de stationnement.

Nous en appelons à la responsabilité de chacun.

### Feu de végétaux

Par arrêté préfectoral en date du 22 juillet 2016, il y a une interdiction générale de brûlage à l'air libre des déchets végétaux, sur l'ensemble du territoire de la Moselle. Vous pouvez consulter cet arrêté sur notre site <http://www.mairie-remeringlesputtelange.fr> dans la rubrique "Dernière minute" de la page d'accueil. Nous appelons au civisme de toute la population. Pour préserver notre planète, limiter la pollution des solutions existent, la déchetterie verte à SARRALBE, le compostage, le broyage... Merci d'y veiller.



### Recensement de la population 2018

Le recensement se déroulera du 18 janvier au 17 février 2018.

Le recensement de la population permet de connaître le nombre de personnes vivant dans chaque commune. De ces chiffres découlent, entre autres, la participation de l'Etat au budget des communes, le nombre de conseillers municipaux... Un agent recenseur, recruté par la Mairie se présentera chez vous pendant cette période. Merci de lui réserver un bon accueil !

Nouveauté : vous aurez la possibilité pour le recensement 2018 de répondre en ligne.

